

République Française

Conseil National de la Résistance

**Etats généraux  
de la  
Renaissance  
Française**

**des 10, 11, 12, 13, 14 juillet 1945**

***Proclamation et serment  
du Palais de Chaillot***

***Résolutions  
adoptées en séance plénière***

***Nous publions ci-après la proclamation et le serment du Palais de Chaillot, ainsi que les résolutions qui ont été adoptées par les Etats généraux de la Renaissance française.***

***Le Conseil National de la Résistance prépare un document complet, comportant notamment : la composition des Etats généraux, les rapports, le compte rendu analytique des débats, les résolutions et les vœux.***

# ***Proclamation et serment des Etats généraux de la Renaissance française de juillet 1945***

les Etats généraux de la Renaissance française, interprètes des vœux exprimés dans ses cahiers par le peuple vainqueur de l'oppression, convaincus que la guerre qui s'achève a eu comme suprême enjeu les droits de l'homme et du citoyen, que la Victoire doit assurer enfin partout le règne de ces droits :

proclament que l'Assemblée constituante souveraine devra inscrire en tête de la Constitution future une déclaration solennelle des droits dont l'observation s'imposera à tous les serviteurs civils ou militaires de la Nation comme à tous les citoyens.

Cette déclaration confirmera les principes essentiels des déclarations de 1789 et 1793. Y figureront notamment :

- l'égalité des droits entre tous les êtres humains, sans distinction de sexe, de race, de nationalité, de religion ou d'opinion ;
- les garanties de la liberté individuelle, de la liberté d'expression, de la liberté de conscience et de la liberté politique ;
- la souveraineté nationale conférant au peuple le droit imprescriptible d'élire directement ses représentants et aux représentants du peuple le droit de choisir, de contrôler le Gouvernement responsable. Nul obstacle ne devant se dresser contre la volonté du suffrage universel.

A ces droits, sur lesquels se fonde la démocratie politique, s'ajouteront les droits fondamentaux de la démocratie économique et sociale et de la démocratie internationale, à savoir :

- le droit au travail s'affranchissant de la servitude pour s'élever à la noblesse d'un devoir national ;
- le droit de tout travailleur de la ville et de la campagne à la sécurité et à la dignité de leurs conditions personnelles et familiales ;
- la souveraineté économique de la Nation, incompatible avec l'existence de groupements particuliers d'intérêts dominateurs, tels que les trusts, dont les instruments et moyens de production et de profit doivent faire retour au patrimoine national ;
- enfin, le droit de nation à l'indépendance impliquant pour chaque citoyen l'obligation de défendre la patrie et les droits de l'homme, pour chaque nation, le devoir de solidarité envers tous les peuples épris de liberté, pour toutes les nations la subordination de leur propre souveraineté à la souveraineté suprême de la communauté internationale.

L'indépendance et la prospérité du Pays, conditions de sa grandeur, dépendent de l'Union entre tous les Français liés par une commune aspiration patriotique quelle que soit la diversité de leur état et de leur croyance.

Les Etats généraux proclament :

- ***que le peuple ne restera maître de son destin que s'il se mobilise dans un élan enthousiaste et un effort persévérant de productions multipliées, chaque homme, chaque femme a pour devoir sacré de s'élever contre toute entrave de cet effort.***

**Délégués aux Etats généraux et déléguant nos pouvoirs au Conseil National de la Résistance :**  
***NOUS JURONS d'exhorter le peuple de France à l'élan créateur et à l'effort productif indispensable à la Renaissance française.***

*NOUS JURONS d'appeler le peuple de France à rester uni dans l'attachement à la République, inséparable de la Patrie.*

*NOUS JURONS d'unir le monde civilisé dans le sentiment que la grandeur de chaque patrie est faite pour concourir à la grandeur de la démocratie universelle.*

*NOUS JURONS de rester fidèles à l'idéal pour lequel sont tombés les combattants de la liberté.*

*Fait en ce Palais de Chaillot*

*A Paris, le 13 juillet 1945*

# **Résolution relative au référendum sur la Constituante <sup>1</sup>**

Les Etats généraux de la Renaissance française, après la communication radiophonique du chef du gouvernement du 12 juillet laissant supposer, avant que l'Assemblée consultative se soit prononcée, que les décisions gouvernementales sont définitives, en ce qui concerne la convocation de la Constituante, marquent leur surprise qu'une Constituante élue au suffrage universel soit assimilée à une dictature, alors qu'un Conseil des ministres, responsable devant le seul chef du gouvernement qui, lui, n'est responsable que devant lui-même, et cela pendant des mois est présenté comme le respect des droits démocratiques du peuple souverain.

Rappelant que, en France, les choses et les mots ont toujours conservé tout leur sens, les Etats généraux décident :

« Si à l'encontre du sentiment populaire, le référendum du 14 octobre 1945 est maintenu, des bulletins de vote portant l'inscription – Pour une Constituante souveraine – seront remis, par les soins des C.D.L., partis, mouvements et organisations, à tous les citoyens et citoyennes, dans toutes les communes de France.

## **Résolution concernant la confirmation de la composition du Conseil National de la Résistance et la création du Conseil Central de la Renaissance française**

Le Conseil National de la Résistance demeure dans sa composition actuelle.

Il est constitué un Conseil central de la Renaissance française, composé des 17 membres du Conseil National de la Résistance et des 18 délégués des C.D.L. désignés à raison de un par région administrative et ratifiés par les Etats généraux de la Renaissance française.

Ce conseil se réunira tous les mois ou, exceptionnellement, sur convocation du bureau du C.N.R. Il sera souverain pour prendre toutes les décisions tendant à renforcer l'autorité du C.N.R. dans le pays, et à l'application et au respect des décisions prises par les Etats généraux de la Renaissance française.

Dans le but de maintenir régulièrement un contact plus large avec les C.D.L., l'assemblée des présidents des C.D.L. continuera à se réunir tous les trois mois sur convocation du C.N.R.

---

<sup>1</sup> Nota : le texte de cette résolution a été souligné au crayon rouge avec la notation suivante :

# Résolution relative à la Défense de la République et de la Démocratie

Les Etats généraux de la Renaissance française,

Interprètes des doléances et des vœux contenus dans les cahiers,

Regrettent que l'épuration n'ait pas été rigoureuse à l'égard des grands coupables, que le traître en chef, Pétain ne soit pas encore jugé, que Laval ne soit pas extradé, qu'alors qu'on se montre parfois sévère pour les « petits », pour les comparses, il n'ait pas été fait bonne et prompte justice de ceux qui, en raison même de leurs lourdes fonctions, auraient dû donner l'exemple ;

Regrettent que les profiteurs de la collaboration n'aient pas encore restitué les fortunes qu'ils ont amassées ; que, plus de neuf mois après la Libération, les biens des journaux indignes ne soient pas encore confisqués et que, par contre, des patriotes et des résistants soient actuellement en prison ;

Regrettent qu'on ne soit pas encore revenu aux mœurs de la liberté et de la démocratie, que les avis de l'Assemblée consultative et du C.N.R. aient été communément négligés, que se soient installées des mœurs policières qui attentent à l'esprit démocratique, que certains organismes de police politique, tels que la D.G.E.R., échappent au contrôle de la Nation et aient un fonctionnement incompatible avec la sécurité de la République.

## Les Etats généraux demandent :

1. – que les droits de l'Homme et du Citoyen, la laïcité de l'Etat et de l'Ecole publique soient proclamés et respectés, que les trusts, dont l'existence même est incompatible avec la démocratie, soient immédiatement abolis, que les biens détenus par eux fassent retour à la Nation ; que celle-ci soit souveraine dans l'élaboration des plans de production, d'échange, de répartition, qu'elle garantisse tous les travailleurs de la ville et de la campagne contre le chômage, l'insuffisance des salaires, la maladie, l'invalidité, les accidents, qu'elle assure à tous loisirs et retraite, qu'elle veille particulièrement sur la santé de l'enfance, que, dans l'atmosphère ainsi créé, le peuple de France puisse engager avec une joyeuse confiance la grande bataille de la production.
2. – que toutes ces réformes humaines soient appliquées dans les pays de protectorat et les territoires d'Outre-Mer qui composent avec la métropole la grande communauté française.
3. – demandent qu'avant toute autre élection soit élue, au suffrage universel direct, avec représentation proportionnelle intégrale, une Assemblée constituante ayant pouvoirs souverains, tant pour élaborer une constitution que pour assurer le travail législatif pour choisir et contrôler tous les membres du gouvernement, sans que cette souveraineté puisse être limitée par une procédure de référendum ou toute autre méthode restrictive.
4. – que le vieil appareil administratif soit profondément modifié et modernisé, que les fonctionnaires animés par l'esprit républicain et échappant à la tutelle de la haute bourgeoisie et des trusts, puissent mettre au service du pays leurs qualités d'initiative, que soient promptement éliminés de l'administration nouvelle les fonctionnaires vichyssois et la pesante organisation qu'ils ont créée, que, pour la rénovation nécessaire, il soit fait appel avec confiance aux fonctionnaires ayant effectivement milité, à leurs risques et périls, dans la Résistance organisée.
5. – que soit introduite dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle toute la législation française modernisée et renouvelée par la Constituante souveraine.
6. – que dans l'ordre extérieur, la France cherche un juste prestige dans son effort pour être au premier rang de la coopération internationale contre le fascisme, qu'elle rompe avec Franco,

bourreau de la République espagnole, qu'elle s'applique en Allemagne occupée à l'élimination totale des derniers vestiges du nazisme, qu'elle repousse toute idée de bloc occidental, qu'elle cherche, dans le développement de l'alliance avec l'Union soviétique, l'instauration de l'alliance avec l'Angleterre et le maintien de l'amitié traditionnelle avec les Etats Unis, à vivifier l'organisme créé à San-Francisco.

7. – que les habitudes de facilité, de camaraderie, de scepticisme moral, qui avaient provoqué avant la guerre, dans les milieux politiques, un affaissement général des mœurs, soient impitoyablement balayés, que pour la restauration des vertus civiques soit exalté cet esprit de la résistance, qui, après s'être manifesté par la lutte pour la République espagnole et la lutte contre Munich, a fait se dresser en 1940, sur l'appel du général de Gaulle, la masse profonde du peuple et qui doit, demain, animer toute l'œuvre de la Renaissance française.

Les Etats généraux, considérant que leur tâche n'expire pas avec le 14 juillet 1945, qu'elle doit être et sera poursuivie, donnent mandat au Conseil National de la Résistance et aux Comités de Libération de faire connaître au pays les décisions prises et d'en assurer l'exécution.



# **RESOLUTIONS**

**relatives à la Renaissance  
Economique de la France**

# APPEL

## pour la bataille et la production

Français et Françaises,

Hier, à l'appel du Conseil National de la Résistance dans la clandestinité, tous unis, vous avez sans compter, prodigué, dans un magnifique élan, vos efforts, vos sacrifices, supporté douleurs et tortures, perdu un peu partout pères, frères, fils, héros de la lutte armée pour la liberté contre l'envahisseur exécré.

**Vous avez magnifiquement gagné la bataille de la libération.**

Mais la France libérée est meurtrie, son économie saccagée, ses maisons détruites, son potentiel de production considérablement affaibli.

**Aujourd'hui, il faut gagner la bataille de la production.**

Dans cette bataille, une fois de plus, vous trouvez contre vous la cinquième colonne de la trahison, les hommes de Vichy, les trusts internationaux, que la déroute militaire hitlérienne n'a pas anéantis, et qui cherchent à prendre leur revanche sur le plan économique.

**Dans cette bataille**, qui continue contre les ennemis du peuple et de la France, l'**objectif essentiel** est de produire.

**Produire davantage, produire toujours plus vite.**

Toujours produire davantage de charbon, d'acier, de machines-outils, de machines agricoles, d'automobiles, de camions, d'avions, de blé, de sucre, de textiles

**Avant l'hiver, abriter les sinistrés, tous les sinistrés.**

**Avant tout, gagner la bataille du charbon et aussi la bataille du ravitaillement.**

Pour cela, il faut organiser et unir, dans un patriotique et irrésistible élan, toutes les couches populaires : paysans, ouvriers, savants, employés, commerçants, fonctionnaires, techniciens, jeunes, vieux, hommes et femmes.

**Par une formidable levée en masse, enthousiaste et volontaire, mobiliser toute la France dans un prodigieux effort de travail.**

Pour ravitailler cette immense armée travailleuse, citadins et paysans, contre les affameurs, contre les trafiquants, contre les saboteurs du ravitaillement, contre le marché noir, unissez-vous, agissez concrètement, afin de permettre que puisse être poursuivi l'effort nécessaire à notre renaissance.

Français, Françaises,

**Nulle part ne restez inactifs ; par tous les moyens, faites rentrer dans la vie, par votre dynamisme, traduisez en actes les résolutions que les Etats généraux ont adoptées.**

Mettez tout en œuvre. Dans l'esprit le plus pratique et le plus réaliste, conjuguez la poursuite de la réalisation de vastes plans de rénovation économique, avec l'empirique utilisation immédiates de toutes les possibilités.

Mieux vaut réparer une charrue tout de suite que d'attendre un hypothétique ou lointain tracteur.

Mieux vaut mettre tout de suite un toit à une maison sinistrée, et donner ainsi un abri immédiat, que de discuter à perte de vue sur la structure la meilleure de la bâtisse de demain.

Partout, multipliez les initiatives, imposez leur mise en application. Brisez routines et obstacles. **De votre travail, de votre union, de votre élan** dépend la victoire indispensable.

La victoire contre les trusts sans Patrie.

La victoire contre les traîtres au pays.

La victoire contre les fossoyeurs de la liberté et la démocratie.

La victoire de la Renaissance française.\*

**Tous et toutes au travail,**

Pour la reconstruction de notre Patrie ;

Pour le redressement économique de la France.

**En avant ! pour que rayonne à nouveau, à travers le monde, l'incomparable éclat du génie français.**

**Vive la France !**

**Vive la République !**

# Résolution

## Sur la Renaissance industrielle.

Les Etats généraux affirment : l'importance essentielle pour l'avenir du pays, d'un relèvement rapide de la production, condition préalable indispensable d'un relèvement économique et financier.

Ils affirment que la masse de la population est consciente de cette nécessité. Ils ont la conviction profonde de la capacité des classes laborieuses à participer à cette reprise économique.

L'intérêt des travailleurs et celui de la Nation se confondent, et les Etats généraux déclarent que rien d'utile ne peut se faire sans s'appuyer sur l'ensemble des travailleurs manuels et intellectuels et des paysans résolus à travailler à la renaissance du pays, tous unis pour la réalisation du programme du C.N.R.

Ils constatent la malfaisance des trusts et des banques, dont les hommes et les méthodes continuent d'entraver le nécessaire effort de relèvement.

Considérant la situation du pays, les Etats généraux constatent que onze mois après la Libération, cette situation ne s'est pas sensiblement améliorée : les usines marchent au ralenti et sont menacées de fermeture, pour une période indéterminée, le ravitaillement reste nettement insuffisant. Cette situation découle, en grande partie, du fait de ceux qui ont livré l'économie de notre pays à l'ennemi, qui ont travaillé pour l'ennemi, sont restés, pour la plupart, aux postes de direction.

Les hommes des trusts qui, guidés par leur intérêt égoïste, ont conduit le pays au désastre, continuent à saboter la production et font l'impossible pour empêcher le redressement de la France. Ils détiennent encore les principaux leviers de commande de l'économie : comités d'organisation, directions techniques des ministères, direction de la grande industrie.

Les Etats généraux dénoncent la paperasserie, une centralisation abusive et le défaut de coordination entre les différents services administratifs intéressés à la reprise économique.

Partant de ces faits, les Etats généraux considèrent qu'une des premières conditions pour créer la confiance chez les producteurs, et assurer le relèvement de notre pays, consiste en une réelle épuration qui chassera, de la direction de nos entreprises et de nos grandes administrations, ceux qui ont trahi et continuent leur œuvre antinationale.

Cette épuration ne sera possible que par une simplification et une accélération des procédures en vigueur.

Pour en finir avec les trusts, il est nécessaire de faire confiance à l'initiative constructive du peuple, aux travailleurs ouvriers, employés, techniciens et cadres. Il faut tenir compte des suggestions, des propositions concrètes formulées par les organisations syndicales.

Afin de coordonner les efforts, exalter les initiatives et développer le sens des responsabilités, **les Etats généraux demandent que soient organisés, à l'exemple du Congrès de l'Aviation, convoqué par le ministère de l'Air, et des congrès départementaux de la productions et d'industries, convoqués par les commissions départementales de reconstruction économique, des congrès des mines, de la sidérurgie, du ravitaillement, de l'énergie, de la reconstruction, des industries chimiques, etc., etc., que l'on fasse connaître à tout le pays les efforts réalisés dans tous les domaines pour la renaissance de notre industrie.**

On montrera que l'on fait confiance aux travailleurs, en les appelant à participer plus largement à la vie des entreprises, à se pencher plus particulièrement sur les problèmes de production, ce que ne leur permet pas suffisamment l'ordonnance sur les comités d'entreprises. Il y a lieu, par conséquent,

de prévoir, à brève échéance, une amélioration de ce texte, dans l'esprit des comités patriotiques d'entreprises et en tenant compte des propositions des organisations syndicales, de l'avis de l'Assemblée consultative, ainsi que d'étendre aux administrations, le principe des comités d'entreprises.

Les Etats généraux demandent l'extension, à tout le pays, des commissions départementales de reconstruction économique, pour coordonner les initiatives des producteurs et aider les administrations, à l'exemple des commissions qui ont déjà fait leurs preuves dans plusieurs régions.

Considérant que la reprise économique est conditionnée, en premier lieu, **par l'approvisionnement de nos industries en charbon**, les Etats généraux affirment que, pour gagner la bataille du charbon, il faut concentrer, dans ce domaine, toutes les énergies du pays et, pour vaincre les résistances, mobiliser l'opinion française.

De plus, il faut :

- 1° - Résoudre l'angoissant problème de la main-d'œuvre :
  - en faisant de la profession de mineur une profession privilégiée ;
  - en s'attachant à garder et à attirer la main-d'œuvre étrangère, en la mettant sur un pied d'égalité absolue avec la main-d'œuvre française ;
  - par un emploi, temporaire mais massif de la main-d'œuvre allemande, en accord avec les organisations syndicales, et selon les propositions formulées par celles-ci ;
- 2° - Donner en priorité aux mineurs des salaires substantiels, des vêtements et un ravitaillement leur permettant de fournir l'effort physique qui leur est demandé ;
- 3° - Entretenir, compléter et moderniser l'outillage mécanique de nos mines, et perfectionner les méthodes de travail ;
- 4° - Procéder à une véritable nationalisation, en transformant les comités consultatifs en conseils d'administration tripartites ;
- 5° - Réclamer que la France reçoive la plus grosse partie du charbon de la Sarre et de la Ruhr, dont la production doit être poussée avec la plus grande intensité et, qu'en outre, elle puisse importer le maximum de charbon des autres pays étrangers, en sauvegardant nos intérêts nationaux ;
- 6° - Exiger l'importation, en France, d'une partie de l'énergie électrique produite en Allemagne ;
- 7° - Remettre en exploitation les mines abandonnées et exploiter les mines de lignites et ses tourbières.

L'augmentation de la production de charbon permettra, en application des propositions faites par la Fédération Ouvrière des Métaux, la remise en route des trente-huit hauts-fourneaux, en plus des seize fonctionnant actuellement : elle permettra, en outre, une activité accrue des cimenteries, ainsi que des industries fabriquant des produits de première nécessité (textile, engrais, etc.).

Si la France est pauvre en houille noire, elle est riche en houille blanche, que le malthusianisme des trusts n'a pas permis d'équiper sur une grande échelle. Il est nécessaire d'accélérer les travaux de réfection ou d'aménagement de barrages, centrales, postes, lignes de transport et de distribution, et d'entreprendre la réalisation d'un vaste programme d'équipement électrique national.

Il faut, de même, accélérer la reconstruction des usines sinistrées et un équipement rationnel moderne de toutes nos industries. On le fera par l'importation de machines-outils, leur récupération en Allemagne et par la création, en France, d'une grande industrie nationale de la Machine-outil.

L'existence, dans notre pays, de milliers de petites et moyennes entreprises, doit nous orienter vers une répartition judicieuse et équitable de toutes les matières premières et des commandes permettant, ainsi, l'utilisation de tous les moyens dont l'industrie dispose, sans oublier les industries les industries d'art et de luxe, éléments essentiels de nos exportations.

Les Etats généraux condamnent les projets de concentration au profit des trusts, par la fermeture de petites et moyennes entreprises, et demandent que celles-ci, ainsi d'ailleurs que l'artisanat, soient aidés techniquement et financièrement.

Le développement de la technique a été freiné par l'égoïsme des trusts, qui ont toujours sacrifié l'avenir à leurs intérêts égoïstes.

Les Etats généraux proclament la nécessité de porter la technique française au niveau de celle des grands pays industriels, afin d'augmenter la production en qualité et en quantité, de diminuer les prix de revient, tout en augmentant les salaires. Il convient, notamment, d'organiser la recherche scientifique.

L'utilisation rationnelle de tous nos moyens et le progrès de la technique, rendent indispensables la normalisation de nos productions et la spécialisation de nos usines.

Toutes ces mesures ne peuvent être réalisées que par la nationalisation du crédit. Les banques doivent, dès maintenant, être mises au service de la Nation, par l'institution d'une organisation centrale qui contrôle leurs opérations, oriente le crédit, et à laquelle les banques seront tenues de verser leurs disponibilités, qui seront ainsi exclusivement utilisées, dans l'intérêt de l'économie nationale.

L'Etat, ainsi libéré de la pression qu'exerçaient sur lui les banquiers, verra ses moyens d'action augmentés par la nationalisation immédiate des établissements bancaires qui ont collaboré avec l'ennemi, et de ceux dont le concours est indispensable au développement de l'économie du pays.

Cette nationalisation doit se compléter de celle des assurances et de la suppression de la tutelle intolérable de l'inspection des finances.

Les Etats généraux réclament aussi l'affectation spéciale à la reconstruction du pays, des recouvrements provenant des confiscations des profits illicites et des biens des traîtres.

Les Etats généraux considèrent qu'il y a lieu d'apporter une attention toute particulière aux problèmes de la main-d'œuvre, le facteur humain étant décisif. Il faut remédier à la crise de la main-d'œuvre qualifiée, en constituant, avec l'aide des organisations syndicales et de l'UNITEC, des centres de rééducation professionnelle, qui formeront rapidement des ouvriers qualifiés, de prévoir l'organisation rationnelle d'un véritable service public de l'apprentissage et de l'orientation professionnelle, avec l'aide matérielle aux apprentis et à leur famille, pendant le temps de formation professionnelle.

Les Etats généraux demandent la démocratisation et l'extension méthodique de l'enseignement technique, afin de fournir à nos industries les cadres nécessaires, ayant une formation technique, pratique et sociale.

D'autre part, la situation démographique de notre pays nous oblige à faire un appel massif à la main-d'œuvre étrangère, en lui donnant un statut qui permettra aux travailleurs immigrés d'être traités sur le même pied que les travailleurs français, avec égalité des droits et des devoirs.

La renaissance industrielle exige, enfin, la nationalisation des industries-clés, à savoir : mines, électricité et gaz, grosse industrie chimique, sidérurgie, métaux légers, constructions navales et marine marchande. Cette nationalisation peut commencer immédiatement par l'éviction des conseils d'administration et la mobilisation des grandes entreprises à nationaliser. Les Etats généraux ratifient, à cet égard, les projets déjà élaborés par la commission des nationalisations du C.N.R., en ce qui concerne l'électricité et le gaz, et le crédit.

Les Etats généraux demandent une coordination rationnelle entre les différents modes de transports : rail, route, eau et air, au seul service de l'intérêt national, chacun se voyant confier le genre de transports qui convient le mieux à ses possibilités.

Ceci implique, notamment, la nationalisation véritable des chemins de fer, celle des transports maritimes et le contrôle étroit, par l'Etat, des transports routiers et fluviaux.

Les Etats généraux constatent que tous les travailleurs de notre pays sont prêts à faire le maximum d'efforts pour augmenter la production, mais il faut, pour cela, en plus de la confiance qui doit leur être témoignée, que soient satisfaites leurs légitimes revendications portant sur les salaires, mieux en rapport avec le coût de la vie, et un ravitaillement amélioré. Ils insistent, en particulier, pour une remise en ordre des salaires et traitements des techniciens, ingénieurs et cadres de notre industrie.

Les Etats généraux demandent qu'il soit procédé à une réorganisation démocratique de l'Administration, excluant tous monopoles et esprit de caste, comportant la responsabilité, à tous les échelons, et la simplification des règlements ; qu'il soit mis fin aux abus, à la carence et aux chevauchements des services et de leurs pouvoirs.

Considérant que la France d'Outre-Mer ne peut être séparée de la France métropolitaine, les Etats généraux demandent :

1° - ( ? )

2° - l'aménagement des ports de chaque colonie ;

3° - la création d'une marine marchande, compatible avec la grandeur de la France, deuxième puissance coloniale ;

4° - la création, sur place, d'usines de transformation de certains produits et matières premières ;

5° - la réglementation immédiate du travail des coloniaux, afin de leur donner une situation juste et humaine ;

les Etats généraux de la Renaissance française doivent être le point de départ d'un grand courant d'émulation et d'enthousiasme patriotique, pour la bataille de la production et de la renaissance économique, qui rendra à la France son indépendance économique, gage de ses libertés et de sa grandeur.

# Résolution

## sur la construction et l'urbanisme

Les Etats généraux,

Constatant que la renaissance économique de la France est, pour une large part, suspendue au relogement immédiat des sinistrés, au relèvement du commerce essentiel à leur vie, et à la reconstruction des usines prioritaires,

Constatant que le jeu des trusts et des grandes entreprises sur les éléments directeurs et coordonnateurs de la reconstruction s'oppose au relogement des sinistrés avant l'hiver ;

- en freinant la production des matériaux et leur distribution efficace ;
- en inspirant une politique de gaspillage et de démagogie, favorable à leur intérêt particulier.

Constatant que, dans la majorité des cas, un utilisation hardie et rationnelle de tous les moyens et procédés locaux aurait permis d'assurer le logement provisoire des sinistrés avant l'hiver ;

Qu'en conséquence, la pénurie de matériaux n'explique pas le maigre bilan de la reconstruction ; que cette situation est la condamnation des méthodes suivies par le ministre à la Reconstruction ;

Constatant l'obligation absolue de satisfaire aux droits imprescriptibles des sinistrés et victimes de tous faits de guerre, et d'assurer tous les moyens d'exécution à l'œuvre nationale de reconstruction ;

Constatant la nécessité impérative d'assurer et de préserver l'évolution et le développement général du pays ;

Constatant qu'un plan d'équipement national, organisant l'aménagement total de toutes les ressources énergétiques et des moyens de communication, permettra la reprise et le développement économique ;

Constatant que l'esprit de caste, le formalisme des cadres supérieurs, techniques, de l'administration, qui ont conduit à une véritable technocratie, paralyse la conception et l'exécution du plan ;

Constatant que seule la distribution des activités humaines, subordonnée au plan général du développement, assurera l'habitation permettant le plein épanouissement de la dignité de l'homme et de son utilité sociale ;

Emettent le vœu :

- Que les sinistrés soient relogés envers et contre tout, à la date fixée par le ministre devant l'Assemblée consultative.
- Que les méthodes employées jusqu'alors soient radicalement écartées.
- Que les logements détournés de leur usage ou vacants, soient recensés ou distribués par les maires des communes ou des arrondissements pour Paris.
- Que soit réparé tout ce qui est réparable.
- Que l'on recoure à des constructions de caractère nettement provisoire.
- Que cette reconstruction s'inspire des principes de plus strictes économie et de rapidité d'exécution.
- Qu'elle soit guidée par le souci de préserver toujours et complètement l'avenir, et d'assurer le confort minimum décent.
- Que l'exécution de ces travaux provisoires soit confié aux organismes populaires locaux et que, pour cela, leurs cadres, leurs matériaux et leur financement soient assurés, leurs efforts coordonnés.
- Que toutes les lois ou ordonnances de Vichy soient abolies et qu'une loi organique unique soit élaborée et mise en application.



- Que la réparation des dommages de guerre soit fondée sur le principe de solidarité nationale, et prise en charge intégralement par l'Etat, pour les petits et moyens sinistrés.
- Que soit créée une caisse autonome de la reconstruction, alimentée entre autres par la saisie des biens des traîtres et saboteurs, et leur mise en valeur au profit de l'Etat.
- Que la lutte contre le marché noir des matériaux soit efficace, et l'autorisation de construire soumise à l'octroi de matériaux.
- Que la main-d'œuvre nécessaire soit trouvée et maintenue par l'octroi de conditions de vie et de travail suffisantes aux travailleurs intéressés, dont les effectifs seront augmentés par une large politique d'apprentissage, de formation accélérée, de perfectionnement et de réadaptation professionnelle.
- Que la main-d'œuvre, constituée par les prisonniers de guerre allemands, soit employée dans la plus large mesure possible, sans qu'elle soit utilisée comme une concurrence déloyale de la main-d'œuvre française.
- Qu'un plan général de développement économique soit immédiatement mis à l'étude pour l'aménagement total de toutes les ressources énergétiques (hydroélectrique, houille verte, houille bleue, énergie éolienne), et l'aménagement et la coordination de tous les moyens de communication (ports, voies navigables trop longtemps sacrifiées au rail).
- Que les services publics techniques et les conseils techniques, actuellement à la tête de l'Administration, fassent l'objet d'une réforme d'esprit démocratique.
- Que les techniciens rentrent dans leur véritable rôle, qui est d'exécution, d'initiative, la décision devant rester aux élus du peuple ou à ses mandataires.
- Que le Centre national de la Recherche scientifique reçoive une très large dotation qui élargisse son champ d'investigations, et soit complété par un nouveau Centre de Recherches industrielles et techniques, traduisant sur le plan pratique les résultats obtenus par les inventeurs et les savants.
- Que l'urbanisme de toute agglomération, quelle qu'elle soit, s'intègre dans le plan général du pays.
- Que le plan directeur des villes sinistrées soit établi, le plus rapidement possible, en conformité de principes d'urbanisme propres à développer, au maximum, la joie de vivre.
- Qu'il soit inspiré et contrôlé par les usagers, au moyen de commissions nationales, départementales et locales.
- .qu'une législation nouvelle permette un remembrement juste et rationnel.
- Que la construction des édifices, répondant aux besoins sociaux et collectifs (hygiène, santé, production, éducation et loisirs) fasse l'objet d'une politique cohérente de travaux.
- Qu'une lutte efficace contre le taudis soit entreprise.
- Que soit suivie, par un service public, une politique de renouvellement de l'habitat, basée sur la compensation.
- Que l'accès aux joies essentielles d'air, lumière, verdure, confort maximum, soit assuré à tous.

Les Etats généraux proclament qu'il est désormais nécessaire de construire pour les besoins de l'homme et non pour le profit.

# Résolution sur l'Agriculture et le Ravitaillement.

La Commission de l'Agriculture et du Ravitaillement, interprète et, reflet fidèle des cahiers des Etats généraux de la Renaissance française, demande dans sa résolution générale :

## En ce qui concerne l'Agriculture :

1° - que l'avenir de l'agriculture métropolitaine ou d'Outre-Mer soit subordonné, comme toutes les activités nationales, à l'établissement d'un plan général, tenant compte des progrès de la science agronomique, de l'utilisation d'un outillage moderne approprié, et de l'équipement rationnel de nos campagnes.

Ce plan d'action doit comporter deux séries de mesures :

### a) Mesures immédiates :

Mise à la disposition des paysans des moyens de travail indispensables : main-d'œuvre, cheptel, terrains déminés, engrais, machines, carburants, etc. Les importations nécessaires dans l'immédiat seront effectuées, sans consentir cependant des marchés à long terme, qui auraient pour conséquence de concurrencer, à brève échéance, les prix agricoles français.

### b) Mesures d'avenir :

réorganisation de notre industrie de la machine agricole, adaptée à chacune de nos régions avec **normalisation de l'outillage**.

Réalisation de grands travaux d'intérêt collectif (assainissement, adduction d'eau, drainages, réfection des chemins ruraux, électrification des campagnes, construction de silos, d'abattoirs et d'entrepôts frigorifiques, etc.).

Amélioration de l'habitat rural, qui devra être plus largement subventionné.

2° - que l'Agriculture française renouée utilise, dans une plus grande mesure, toutes les ressources qui lui sont offertes, par la **coopération**, par la **mutualité** et par le **crédit agricole**, sous les réserves suivantes :

- la coopération agricole doit être démocratisée et développée à tous les stades : coopératives de production, de transformation et de distribution, y compris les coopératives d'exploitation librement constituées.
- La mutualité sera réorganisée dans toutes ses formes, avec création d'une caisse nationale des calamités agricoles.
- Enfin, devront être immédiatement réalisées l'extension et l'assouplissement des opérations de crédit agricole, ainsi que l'émission d'un emprunt de la Libération paysanne, exclusivement réservé à l'agriculture.

3° - Que notre agriculture soit orientée vers une **politique de qualité**, de grand rendement et de prix de revient le plus bas possible, compte tenu des éléments suivants : besoins intérieurs, aptitude de notre sol, possibilités de main-d'œuvre, nécessité d'harmoniser nos productions métropolitaines et d'Outre-Mer, possibilités d'exportation.

Cette politique agricole nécessite :

- La création d'un service de recherches agronomiques.
- L'amélioration des techniques modernes et une plus grande diffusion de celles-ci.
- La réforme de l'enseignement agricole à tous les degrés, et l'organisation d'un enseignement pratique, mieux adapté aux besoins de nos paysans.

4° - Que soient effectivement réalisée l'épuration des administrations et des organismes vichyssois, par la révision des sanctions insuffisantes déjà prises, ainsi qu'une action immédiate contre les corporatistes laissés en place.

La réforme des administrations sera faite par un reclassement des services et de leurs attributions, par l'utilisation d'un personnel sélectionné et compétent.

5° - Que soient nationalisés le crédit, les assurances, les grands moulins...

**En ce qui concerne la main d'œuvre et les lois sociales :**

La Commission de l'agriculture et du ravitaillement demande :

- 1° - Que soit établi un salaire minimum vital pour les ouvriers salariés et qu'il y ait parité de salaires et de conditions de travail de ces ouvriers avec ceux des travailleurs de l'industrie et du commerce ;
- 2° - Qu'interviennent, dans le plus bref délai, la limitation du temps de travail et l'institution du repos hebdomadaire, compte tenu d'un aménagement, selon les besoins de la culture ;
- 3° - Que l'agriculture bénéficie des mêmes lois sociales que le commerce et l'industrie ;
- 4° - Que soient accordés, à tous les travailleurs de la terre, le droit de chasse ou de pêche ;
- 5° - Que soit réglementé l'emploi des prisonniers de guerre, de telle façon que ceux-ci ne puissent concurrencer la main d'œuvre française ;
- 6° - Que soit instituée une retraite suffisante pour tous les travailleurs.

**En ce qui concerne le fermage et le métayage,** la Commission de l'Agriculture et du Ravitaillement demande :

- 1° - Qu'un statut du fermage assure la stabilité à l'agriculteur et lui facilite l'accès à la propriété ;
- 2° - Que soit aboli, en Algérie, le kramcés, vestige du servage, et que soit révisées les modalités du caïdat et de l'indigénat ;
- 3° - Que le métayage soit supprimé ou qu'il soit transformé en fermage.

**En ce qui concerne le ravitaillement,** notre Commission demande en outre :

- 1° - Qu'en vue d'intensifier notre production, l'harmonisation des prix agricoles soit effectuée dans le plus bref délai, compte tenu de la notion de prix de revient ; à cet effet, il convient d'équilibrer les prix industriels et les prix agricoles, et de diminuer les marges bénéficiaires de trop nombreux intermédiaires.

Nous affirmons que le réajustement des prix est une des conditions essentielles de la production agricole ;

- 2° - Que soient créés des offices interprofessionnels, à base coopérative, pour les produits essentiels, ainsi qu'un office national foncier ;
- 3° - Que soient supprimés tous les comités d'organisation de Vichy, et que soient constituées des commissions tripartites de ravitaillement par la C.G.A., la C.G.T. et la C.F.T.C.

**Conclusion :**

L'ensemble de ces mesures doit à la fois permettre un accroissement de la production, une augmentation du ravitaillement général, ainsi qu'une rénovation de notre agriculture. Les bienfaits du progrès social, matériel et culturel doivent pénétrer dans nos campagnes, de telle façon que soit enrayé l'exode rural, et que le jeune paysan aime son métier, qui doit devenir le plus beau de tous.

La Commission affirme que l'Union de la Nation Française étant plus nécessaire que jamais pour lutter contre les trusts et leurs agents, rejette toute manœuvre politique qui n'aurait d'autre but que de diviser les travailleurs des villes et les travailleurs des champs.

# Conclusion du rapport sur le développement du commerce extérieur.

Notre commerce à forme libre-échangiste sera particulièrement facile avec les pays d'Europe que la guerre a mis dans la même situation que nous. Le Rhin peut devenir une des plus grandes artères de notre commerce extérieur, avec nos vieux clients de Belgique et de Hollande ; l'Italie démocratique peut pratiquer, avec nous, de fructueux échanges, de même que l'Espagne, quand elle sera débarrassée de Franco et aura retrouvé plus d'indépendance économique. Devenues démocratiques, les nations balkaniques, danubiennes, la Pologne, vont connaître un nouvel essor et pouvoir nouer avec notre grande démocratie des relations commerciales avantageuses pour les deux contractants.

N'oublions pas que l'U.R.S.S. a signé avec notre pays, le 10 décembre 1944, un traité où se lit :  
« **Les hautes parties contractantes conviennent de se donner, l'une à l'autre toute l'assistance économique, après la guerre, en vue de faciliter et de hâter la reconstruction des deux pays, et de contribuer à la prospérité du monde.** » Il serait désirable qu'un traité analogue soit signé avec l'Angleterre, la Pologne, et autres nations.

Un large champ nous est donc ouvert, notamment dans le commerce européen.

La France doit rénover ses méthodes et la répartition de ses cultures.

Elle doit effectuer l'inventaire complet de sa production et de celle de ses colonies.

Elle doit, également, mettre au point un programme d'ensemble de rénovation de notre production métropolitaine et coloniale.

Pour mettre de l'ordre dans notre commerce extérieur, pour suivre avec attention, les données de notre balance commerciale, pour développer les industries, notamment celles qui s'inscrivent à notre crédit, il paraît indispensable de créer, soit un monopole d'Etat, solution pour laquelle la majorité des délégués à la Conférence ont marqué une préférence, soit un office gouvernemental composé de compétences indiscutables choisies :

- 1° - Parmi les techniciens du commerce extérieur ;
- 2° -- Parmi les représentants élus des producteurs et consommateurs organisés ;
- 3° - Parmi les représentants de l'Etat.

Toutes mesures doivent être prises, pour éviter la prédominance des cartels ou de ceux des trusts dont la nationalisation ne serait pas prévue ou réalisée.

## **Organisation du commerce extérieur.**

Le monopole ou l'office créé devrait s'étendre aussi bien à nos importations qu'à nos exportations, à leur modalité de financement et à tout ce qui touche et intéresse la préparation des exportations.

Il faut élargir et rénover le cadre des conseillers du Conseil extérieur, par l'incorporation de techniciens et d'ouvriers qualifiés, et des représentants des produits coloniaux, et ne donner le titre de « conseiller du commerce extérieur » qu'à des gens vraiment qualifiés.

Le Comité national des Conseillers du commerce extérieur sera appelé à participer, très largement, à l'élaboration de notre politique commerciale, en liaison avec les pouvoirs publics.

Il faut améliorer les méthodes de propagande, faire connaître et apprécier les produits français ; il faut développer, aussi, les écoles professionnelles spécialisées dans le commerce extérieur.

Il est de toute nécessité d'améliorer et développer la représentation commerciale à l'étranger.

La France a besoin d'un corps étendu d'attachés commerciaux, possédant de véritables aptitudes et connaissances commerciales, et se consacrant entièrement à leur tâche.

La dureté des conditions économiques ne permet pas de se contenter de fonctionnaires plus compétents dans l'ordre des mondanités que dans celui de l'économie.

Il ne faut appeler à ces fonctions que des professionnels éprouvés du commerce extérieur ; ceux-ci devront avoir des connaissances étendues en langues étrangères.

Il faut souhaiter la création d'organismes internationaux.

Le B.I.T. renforcé serait chargé de régler les crises de chômage dans le monde entier, source de conflits économiques et, partant, de conflits armés.

Un bureau international du commerce extérieur serait créé, lequel, sous le contrôle des organisations syndicales du monde entier, réglerait les échanges de produits des divers pays, et serait à même d'établir une véritable planification du commerce extérieur.

La réalisation de ces projets ne doit, évidemment, pas détourner l'attention de la réorganisation française du commerce extérieur, laquelle, à l'heure actuelle, demeure, pour nous, en instance.

#### **Aspect financier du commerce extérieur.**

Pour assurer le contrôle des changes et réduire le déficit de la balance commerciale jusqu'à l'annulation de ce déficit, nous demandons donc le monopole d'Etat où l'Office du Commerce extérieur, et en parallèle, l'application stricte du programme du C.N.R. en matière de crédit, par l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie, la nationalisation du crédit, la nationalisation de la Banque de France et des banques d'émission coloniale, de la Banque nationale du Commerce extérieur, des compagnies d'assurance et des grandes banques.

#### **Aspect colonial du commerce extérieur**

En application du principe déjà posé à la Conférence de Brazzaville, le but de notre politique coloniale doit être le développement du potentiel de production et l'enrichissement des territoires d'Outre-Mer, en vue d'assurer aux populations coloniales une vie meilleure par l'augmentation de leur pouvoir d'achat, et l'élévation de leur standard de vie.

Toute une partie de l'univers avec lequel le libre-échange s'impose, est constitué par nos colonies.

La mise en valeur de l'agriculture de celles-ci, par une haute technicité et l'amélioration des transports s'imposent.

L'exploitation de leurs richesses en matières premières sera développée.

Nous précisons, d'ailleurs, que nos colonies ne doivent pas être pillées, mais comprises, non seulement dans le plan d'ensemble des rénovations de nos produits alimentaires et textiles, mais encore dans celui de la reconstruction industrielle de toute notre communauté française, dont elles sont parties intégrantes.

#### **Les relations franco-allemandes.**

Les relations avec l'Allemagne, ne peuvent être examinées qu'en tenant compte de la position générale prise par notre pays, et regard des dispositions de nos Alliés, dans la phase présente d'occupation de toute l'Allemagne.

Le principe essentiel qui doit guider les relations de notre gouvernement dans l'établissement des relations économiques entre les deux pays doit tenir compte :

- a) des stocks énormes volés par les Allemands à notre pays, et des dévastations subies par celui-ci ;
- b) d'une orientation économique indispensable de nos exportations vers l'Allemagne centrale et le bassin danubien ;
- c) du règlement, au mieux des intérêts du pays, de la question capitale, qui est celle de la pénurie du charbon français, par rapport à notre minerai de fer, source de diminution de notre potentiel industriel français.

Pour compenser les pertes résultant de toutes les destructions subies par notre pays, et pour permettre, précisément, la reconstruction rapide de celui-ci, la France doit bénéficier, au maximum, des richesses du bassin de la Sarre.

Notre pays doit poursuivre résolument, en concluant, s'il est nécessaire, des accords indispensables avec nos Alliés, la récupération des stocks volés par l'Allemagne pendant l'occupation.

Nous proclamons qu'il faut repousser toutes propositions tendant à redonner aux trusts français, ou internationaux, les possibilités de rachat des usines et mines de la Sarre et de la rive gauche du Rhin, qui doivent être étroitement contrôlées par notre pays, à l'exclusion des de Wendel et Cie.

Enfin, le gouvernement doit veiller à ce que les exportations de bauxite et d'aluminium vers l'Allemagne soient de plus en plus réduites, empêchant ainsi le maintien, à un haut niveau de l'industrie allemande de l'aluminium, et réalisant les conditions d'une grande industrie française de l'aluminium.

La mise sous séquestre des brevets allemands, l'institution d'un organisme d'utilisation de ces brevets dont l'Allemagne serait déposséder, sont indispensables et urgents.

En conclusion : l'organisation des échanges économiques franco-allemands doit être fonction, exclusivement, des besoins de notre pays et de sa sécurité.

Elle ne dépend pas entièrement, dans l'état d'occupation interalliée de l'Allemagne, de la seule volonté de notre pays, mais nous devons exercer une pression constante pour que nos intérêts soient sauvegardés ; il y va du redressement rapide de notre pays et de sa sécurité dans l'avenir.

#### **Plan d'aménagement touristique et climatique.**

Pour que les « importations invisibles » des touristes étrangers contribuent à l'amélioration de notre balance commerciale, tout sera mis en œuvre pour le développement du tourisme :

Par une publicité intense et moderne, par la mise en valeur des régions touristiques, par le développement de l'équipement hôtelier, la simplification des formalités administratives, la réfection rapide et le développement des réseaux routiers, fluviaux, maritimes, ferroviaires et aériens

#### **Transports**

Tous les moyens de transports :maritimes, aériens, ferroviaires, routiers, seront développés et modernisés et, en particulier, les moyens de transports ferroviaires, aériens et maritimes seront nationalisés.

# Conclusions du rapport politique Relatif à la France d'Outre-Mer

La France républicaine, tant continentale que d'Outre-Mer, forme un tout indivisible dans le domaine politique, économique et social.

Ce n'est pas dans une fausse indépendance qui, en l'état actuel du monde ne serait qu'un leurre, mais dans une union fraternelle avec le peuple de France, que les populations d'outre-mer peuvent améliorer leur condition et accéder à une vie plus libre et plus heureuse.

Les mêmes principes doivent servir de bases permanente à la législation de l'ensemble

**Nous demandons** que la future Constitution de la communauté française soit précédée d'une déclaration des droits et que tant cette déclaration des droits que la constitution elle-même s'inspirent du postulat suivant :

Egalité des droits et des devoirs de tous, sans distinction de race, d'origine, de langue ou de religion.

Aucune réglementation ne pourra être valablement émise qui irait directement ou indirectement à l'encontre de ce qui précède

Toute atteinte orale ou écrite au principe d'égalité de tous est justiciable de la loi.

En conséquence :

Les droits politiques complets des citoyens français sont accordés à tous les originaires des territoires français d'outre-mer sans que cela comporte pour eux l'obligation de renoncer à leur statut personnel.

Pour le Maroc et la Tunisie, les réformes démocratiques seront entreprises dans le cadre des statuts des protectorats. Ceux-ci, pays amis, associés à la communauté française, n'enverront pas de représentants autochtones aux assemblées constituantes ou autres siégeant en France continentale.

L'obtention des droits politiques entraîne d'une part la suppression de l'indigénat, d'autre part l'existence des deux seules catégories suivantes, protectorats exceptés, dans la communauté française :

Les citoyens ;

Les citoyens à statuts.

Afin de tenir compte des degrés d'évolution différents des autochtones de la France d'outre-mer, les citoyens à statuts se répartiront provisoirement en :

Citoyens de plein exercice ;

Citoyens d'exercice local.

Une des tâches les plus urgentes sera de transformer le plus rapidement possible les citoyens d'exercice local en citoyens de plein exercice.

D'autre part, les anciennes colonies doivent être pleinement assimilées à la métropole quant au mode et à la quotité de la représentation.

Toutes les fonctions publiques civiles et militaires sont accessibles à tous les citoyens et citoyens à statut dans les mêmes conditions.

La justice doit être rendue gratuite pour tous, modernisée, harmonisée dans toute la communauté française, afin que citoyens et citoyens à statuts ne relèvent plus que des mêmes méthodes de justice.

**Nous demandons** une constituante souveraine devant laquelle la gouvernement sera responsable.

Nous demandons que, dans la constituante, les territoires d'outre-mer aient une représentation égale au cinquième de celle de la France continentale, compte tenu des anciennes colonies déjà représentées.

Les représentants seront élus.

Les listes électorales dressées dans les territoires d'outre-mer en vue des élections à la constituante, comprendront :

1°- Les citoyens français des deux sexes ;

2°- Les citoyens à statuts de plein exercice, c'est à dire les individus des deux sexes qui remplissent l'une au moins des conditions suivantes :

pouvant justifier qu'ils ont appartenu à l'armée française ;

pensionnés civils et militaires ;

titulaire d'une décoration ou distinction honorifique accordée par le gouvernement français ou par un souverain protégé du gouvernement français ;

justifiant au moins de la possession du certificat d'études primaires ou de son équivalent local ;

fonctionnaires ou anciens fonctionnaires, agents ou anciens agents de l'Etat, de la colonie, du département ou des communes ;

chefs de collectivités élus, ou nommés ou reconnus ;

membres élus ou nommés des assemblées notables ;

agents commissionnés d'un service public, en régie ou concédé ;

commerçants ou artisans patentés de résidence fixe ;

propriétaires fonciers justifiant d'un titre régulièrement inscrit ou immatriculé ;

membres des syndicats.

Tout électeur originaire d'outre-mer ou réunissant cinq années de présence effective outre-mer au cours des quinze dernières années, sera éligible, sauf exceptions prévues par les lois pénales en vigueur.

Sans préjuger de la structure de la ou des futures assemblées législatives, nous demandons que les territoires d'outre-mer y soient représentés dans la même proportion que dans la constituante.

Nous demandons de plus qu'il existe une assemblée législative à compétence spéciale pour les questions d'outre-mer, dans laquelle les représentations des populations **métropolitaines et d'outre-mer soient inversées** :

Soit 1/5 pour la métropole ;

Et 4/5 pour la France d'outre-mer.

Pour toutes les questions intéressant la souveraineté ou l'unité de la Nation, pour les décisions graves concernant l'ensemble de la communauté, de même que pour les questions suscitant des conflits entre la ou les assemblées législatives et l'assemblée d'outre-mer, une assemblée nationale, formée de la réunion de toutes les assemblées, sera appelée à se prononcer et à décider.

**Nous demandons**, dans chaque territoire, la création d'une assemblée représentative délibérante élue par le collège électoral des citoyens, et des citoyens à statut de plein exercice.

Cette assemblée sera chargée d'assurer la gestion du patrimoine collectif et d'établir la réglementation secondaire particulière au territoire.

A l'échelle locale, nous demandons l'institution d'une assemblée élue par l'ensemble des citoyens et de tous les citoyens à statut.

Comme corollaire à l'institution de ces assemblées, nous demandons une réforme administrative qui comporte une nouvelle répartition des fonctions entre les départements ministériels, les gouvernements généraux et gouvernements de territoires.

**Nous demandons** que les lois votées par les assemblées législatives soient appliquées de plein droit à l'ensemble des territoires de la communauté française, sauf mention ou dérogation expressément indiquée dans ces lois.

**Nous demandons** que toute entrave à la circulation et aux échanges à l'intérieur de la communauté française soit supprimée.



**Nous demandons**, afin de hâter l'évolution sociale dans la France d'outre-mer, qu'une scolarisation de tous les enfants, filles et garçons, soit entreprise immédiatement.

Les écoles seraient construites par appel direct aux populations, les maîtres seraient provisoirement tous les gens de bonne volonté, donnant les garanties démocratiques, qui peuvent enseigner. L'enseignement serait laïque ; il serait donné en français et dans les grandes langues locales. Un soin tout particulier serait apporté à perfectionner rapidement cette scolarisation de tous les enfants.

Un établissement au moins du deuxième degré serait établi dans chaque chef-lieu de territoire.

Une université, chargée de l'enseignement et de la recherche, serait créée dans chaque chef-lieu de groupe de territoire.

**Nous demandons**, pour les territoires d'outre-mer, la liberté de la presse et l'interdiction de toute presse ayant servi le régime de Vichy.

**Nous demandons** que les soldats, sous-officiers et officiers envoyés outre-mer ne soient que des hommes sans préjugés racistes, imprégnés du sentiment d'être les représentants permanents d'une France républicaine et démocratique.

**Nous demandons** que des échanges de jeunesse soient faits entre les divers territoires français, la métropole s'occupant tout particulièrement de la jeunesse d'outre-mer venue dans la métropole.

**Nous demandons**, pour les territoires d'outre-mer, une épuration énergique et totale des fonctionnaires, des militaires, des entreprises et des particuliers ayant milité en France ou outre-mer en faveur de Vichy, ou ayant mis à la disposition de l'ennemi leur autorité, leur activité ou leur production .

**Nous demandons** que les bénéfices qu'ils ont réalisés de ce fait soient confisqués, sans préjudice de l'application des sanctions judiciaires encourues.

**Nous demandons** une large relève des métropolitains séjournant depuis longtemps loin de la France continentale, et fatigués par le climat.

**Nous demandons** une aide pour eux et leur famille.

**Nous demandons** enfin, en France continentale, l'éveil d'un grand effort pour l'envoi outre-mer des nouvelles équipes de techniciens. Des avantages substantiels devront être accordés par la métropole à ceux-ci pour qu'ils partent, outre-mer, des Français de premier ordre, malgré le besoin énorme de main-d'œuvre qu'aura demain la France pour sa reconstruction.

De plus, une propagande intelligente et active devra être entreprise dès l'école primaire, dans tous les établissements scolaires, afin de donner à la France d'outre-mer, en permanence, les promoteurs de progrès dont elle a besoin.

A ces conditions, la France nouvelle sera le grand pays moderne, de 110 millions d'hommes libres et égaux, que nous voulons créer.

# Conclusions du rapport économique Relatif à la France d'Outre-Mer

Après les épreuves de cette guerre et placés devant les réalités présentes, nous constatons que dans le monde moderne la France, limitée à ses seules frontières métropolitaines, est sans doute une grande nation, mais qu'elle ne peut demeurer une grande puissance mondiale que dans la cohésion de tous ses territoires, qui s'étendent dans les cinq parties du monde et forment une communauté de 110 millions d'âmes.

Il a fallu les douloureux évènements de ces dernières années pour que le peuple français mesure l'importance de la vie nationale de tous les territoires français d'outre-mer.

S'il avait eu davantage conscience de cette réalité avant la guerre, il aurait mieux apprécié la large contribution de la France d'outre-mer dans l'économie générale de la métropole.

Les éléments essentiels qui permettent d'apprécier cette contribution sont résumés dans le rapport économique présenté aux Etats généraux de la Renaissance française, dont nous exposons ici les conclusions.

En 1938, alors que les exportations françaises s'élevaient à 76 milliards, la part des territoires d'outre-mer a été de 21 milliards, soit plus de 27%.

En outre, la part de la métropole dans le commerce des possessions françaises, en 1938, a été à l'importation de 55% sur 16 milliards 225 millions et à l'exportation de 67% sur 12 milliards. Ces chiffres se suffisent à eux-mêmes.

D'autre part, pour bien démontrer l'importance de nos territoires d'outre-mer dans l'alimentation de la métropole, il suffit de rappeler qu'en 1938, par exemple, sur 12 milliards 500 millions d'objets d'alimentation importés en France, 9 milliards 300 millions provenaient de nos territoires d'outre-mer.

Enfin, la contribution des territoires d'outre-mer dans l'approvisionnement de la métropole en matières premières étaient également considérable avant la guerre.

Tout ceci nous amène à proclamer :

1° - que le rétablissement de la prospérité et de la grandeur de la communauté française est fonction de la contribution à l'œuvre commune de tous nos territoires d'outre-mer, contribution qui doit être accrue par leur mise en valeur.

2° - cela ne peut être réalisé que dans le cadre d'une nouvelle politique économique qui condamnera définitivement le système du pacte colonial, dont les principes essentiels s'inspiraient d'une politique vieille de trois siècles continuait à guider, hier comme au 17<sup>ème</sup> siècle, notre économie coloniale pour les seuls profits des trusts économiques.

3° - nécessité de faire évoluer les populations en développant au maximum toutes les forces productives et en mettant rationnellement en valeur les ressources diverses de nos territoires d'outre-mer.

En accord avec les recommandations de la conférence de Brazzaville, nous posons comme principe que :

*« Le but de notre politique économique coloniale doit être le développement du potentiel de production et l'enrichissement des territoires d'outre-mer, en vue d'assurer aux populations d'outre-mer une vie meilleure, par l'augmentation, de leur pouvoir d'achat et l'élévation de leur standard de vie... »*

les moyens qui doivent être mis en œuvre pour réaliser ce programme sont les suivants :

1° - Progrès agricoles.

- 2°- Industrialisation.
- 3°- Travaux publics.
- 4°- Modification du régime douanier.

### **1°- Progrès agricoles.**

Il est évident que notre politique agricole doit poursuivre un double but :

#### **En premier lieu :**

Développer les cultures vivrières, afin de mieux combattre la sous-alimentation, facteur essentiel de l'affaiblissement démographique. La principale richesse d'un pays est d'abord conditionnée par une situation démographique favorable.

#### **En second lieu :**

Assure l'exploitation méthodique de nos possibilités agricoles par :

- l'inventaire des richesses et la mise en valeur des terres ;
- l'amélioration de nos méthodes de culture ;
- le conditionnement sévère des produits, permettant ainsi de lutter efficacement contre toutes concurrences ;
- la surveillance de l'élevage et de ses produits, etc. ;
- la création de coopératives et le développement des groupements de producteurs.

Nous ne devons pas perdre de vue que la prospérité de nos terres d'outre-mer est liée à l'amélioration du sort des populations locales.

Par conséquent, nous devons, pour accroître leur rendement, donner le maximum de valeur au travail de nos populations en relevant le profit du paysan et, par voie de conséquence, son pouvoir d'achat.

Nos efforts devront tendre à rapprocher les valeurs des produits du sol de celles des marchandises importées. Mais aucun progrès réel ne sera obtenu si nous ne nous attachons pas au perfectionnement agricole, à l'amélioration des méthodes et à la mise en commun des moyens de production, en facilitant la création, notamment, de coopératives et la constitution de tous groupements locaux.

Les coopératives devront être mises à même de jouer pleinement leur rôle. Les administrateurs devront être pénétrés de l'idée coopérative et les populations locales associées étroitement à leur administration.

Tout cela est lié, bien entendu, à une réglementation du travail qui, faisant table rase des méthodes d'obligation du passé, lui substituera, comme cela a déjà été réalisé dans certains territoires, une organisation du travail libre et le droit, pour tous les travailleurs, de se grouper en syndicats.

Il sera également nécessaire de permettre la mise en valeur des terrains jusqu'ici incultes ou stérilisés pour des raisons diverses, en facilitant la création de centres de culture par le déplacement rationnel des populations qui végètent dans des régions incapables de les nourrir et où les conditions sanitaires sont défavorables.

La Commission est également d'avis que le corps des inspecteurs du travail, dont il est superflu d'indiquer l'utilité, devra être constitué par des éléments indépendants de l'autorité administrative locale.

### **2°- Industrialisation.**

La France n'a pas cherché dans le passé, bien au contraire, à développer l'industrialisation des Terres françaises d'outre-mer.

Cette guerre a suffisamment démontré la grande erreur de cette politique, qui n'a pas permis à ces territoires, séparés de la métropole, de contribuer plus complètement à l'effort de guerre.

On peut mesurer le concours que ces territoires pourraient apporter, aujourd'hui, à la reconstruction nationale, dans les délais les plus rapides, s'ils avaient été équipés pour transformer localement la plupart des matières premières dont ils sont si riches.

L'industrialisation d'un pays, en accroissant le pouvoir d'achat de ses habitants, ne peut qu'aider à son progrès et c'est précisément parce que le système du pacte colonial s'opposait à cette industrialisation, souvent dans le but de protéger des intérêts industriels métropolitains, que nous devons le condamner.

### **3° - Travaux publics.**

L'industrialisation, de même que les progrès agricoles des territoires d'outre-mer, sont évidemment liés au développement au développement de leur équipement économique.

Sans revenir à l'exposé qui est fait sur ce point dans le rapport économique, nous indiquons la nécessité impérieuse d'établir à bref délai un vaste programme de travaux publics, destiné à améliorer, à étendre nos voies de communications, à équiper nos ports, etc.

Nous ne devons pas perdre de vue que les routes, par exemple, qui traversent nos grands territoires d'outre-mer, ne transportent pas seulement des produits, mais permettent également des prospections médicales plus étendues, plus fréquentes, de même qu'elles suppriment le portage comme elles facilitent l'exploitation agricole des régions éloignées des centres et de la côte ; c'est à dire qu'elles sont un des facteurs essentiels de notre politique agricole, de notre action médicale, de notre politique sociale.

### **4° - Problème douanier.**

Le régime douanier de nos territoires d'outre-mer doit être modifié de façon à s'adapter aux nécessités de l'économie mondiale comme aux besoins de ces territoires, trop divers pour être soumis aux mêmes règles, aux mêmes tarifs.

Cette modification tend à libérer nos territoires d'outre-mer des principes qui étaient à la base de la politique douanière du passé et qui avaient cet inconvénient de donner une importance parfois excessive aux intérêts souvent particularistes de l'industrie métropolitaine ou de ne pas tenir suffisamment compte des nécessités locales.

### **PLAN D'ENSEMBLE**

Tout cet ensemble, progrès agricole, industrialisation, travaux publics, doit faire l'objet d'un plan d'exécution échelonné sur plusieurs années, mais dont la réalisation devra être la plus rapide possible, parce qu'elle conditionne le relèvement de toute la communauté française, tant éprouvée par la guerre.

Ce plan est indispensable, puisqu'il ne s'agit plus, comme par le passé, de travailler d'une façon fragmentaire ou de régler au jour le jour les différents problèmes d'ordre économique qui se posent pour chaque territoire.

Le développement de tous nos territoires ne doit plus désormais être établi au petit bonheur, souverainement et uniquement par des fonctionnaires sans qualification particulière, mais par un organisme de planification coiffant et coordonnant les études des différents ministères intéressés.

L'anarchie économique doit cesser.

Nous désirons un passage progressif à l'économie planifiée, mais non étatisée, par l'établissement de régies coopératives, dans les secteurs économiques où la concentration capitaliste est achevée, ou d'offices et de chambres d'achat là où cette concentration n'existe pas.

Mais il ne s'agit pas seulement du côté technique de la production, de l'industrialisation ou des travaux d'aménagements.

Nos richesses, nos possibilités, nos moyens, nous les trouverons également dans les hommes que nous aurons soignés, éduqués, instruits et dans l'aide que nous accorderons à tous ceux qui, à des titres divers, concourent à la prospérité de nos territoires d'outre-mer.

Le problème humain doit dominer toute autre considération.

Par conséquent, ce plan d'ensemble devra comporter la création de dispensaires, d'écoles, d'hôpitaux, l'aménagement des villes et villages, l'urbanisme, etc.

Le tout, afin d'améliorer les conditions démographiques des territoires, de favoriser l'enseignement professionnel et la formation intellectuelle, d'aménager l'habitat rural, c'est à dire, d'une façon générale, d'améliorer la condition humaine de nos populations d'outre-mer.

Toute législation dans le domaine social, politique, économique, doit s'inspirer des lois appliquées dans la métropole.

### **MOYENS FINANCIERS**

La nouvelle politique de mise en valeur de nos territoires d'outre-mer, intégrés dans le cadre d'une politique générale française rénovée, et digne de la mission de notre grande démocratie, nécessite des moyens financiers importants.

A cet égard, la contribution financière de la métropole constitue un placement que la Nation récupère en profit économiques, en prestige et aussi en puissance accrue dans le domaine international.

Il n'aura pas suffi de dresser des projets et des plans, encore faudra-t-il réunir les moyens d'exécution.

La conférence d'outre-mer s'est émue de l'insuffisance notoire des moyens financiers, qui, dans le passé comme aujourd'hui, ont été mis à la disposition de nos territoires d'outre-mer pour faciliter leur développement économique et social.

Si, dans le passé, certains grands groupements d'intérêts ont tenté, et y ont parfois réussi, de monopoliser à leur profit les richesses de nos terres extérieures, il appartient maintenant à notre démocratie de réaliser un plan de financement de mise en valeur, dans le sens de l'intérêt général de la communauté française.

C'est dans la mesure où les grands monopoles économiques, qui dominaient la souveraineté populaire, auront été abolis dans la métropole qu'il sera possible de réaliser une économie saine et profitable aux populations d'outre-mer.

### **RELATIONS FRANCO-COLONIALES**

Il est plus impérieux que jamais de rétablir nos relations franco-coloniales, qui constituent un des éléments essentiels de la mise en valeur de nos territoires extérieurs.

La France ne peut demeurer une grande puissance économique que si son influence s'exerce sur toutes les terres françaises.

Parallèlement à la mise en valeur de nos territoires, nous devons assurer le transport de leurs productions diverses, comme des produits dont ils ont besoin.

La France ne sera en mesure de poursuivre avec succès sa grande mission de maintenir l'unité de la communauté française, que si elle dispose de l'élément essentiel qui assure ses liaisons, ses relations extérieures, c'est à dire d'une marine marchande importante.

Il y va non seulement de la prospérité de nos territoires d'outre-mer, comme de celle de la métropole, mais également de la souveraineté nationale sur tous les territoires français.

L'indépendance politique est inséparable de l'indépendance économique.

### **CADRES ADMINISTRATIFS.**

Enfin, pour assurer la réussite de notre politique dans nos territoires d'outre-mer, il nous faut des hommes et des techniciens dévoués à la démocratie française.

Ces hommes, nous pouvons les trouver parmi ceux qui n'ont jamais douté des destins de la Patrie, au cours des moments les plus douloureux de son histoire.

Ainsi, avec les moyens financiers, avec les moyens propres à assurer nos relations franco-coloniales, avec les projets d'industrialisation, le plan d'équipement et de mise en valeur, il nous faut également des hommes décidés à servir avec dévouement la seule politique digne de la Nation française.

Tout cet ensemble démontre qu'il faut accorder aux problèmes d'outre-mer un intérêt qui ne soit pas seulement périodique, empreint de curiosité, de bienveillance paternelle, mais qu'il est enfin grand temps de considérer le problème français dans l'ensemble des intérêts et des besoins de la vaste communauté nationale.

La prospérité de la France dépend de celle de chacun de ses territoires, les plus rapprochés comme les plus lointains.

La Libération de la France, de Paris, par des armées françaises, est partie du Tchad, au cœur de l'Afrique.

La sécurité de toute la France dépend de ses positions stratégiques, les plus proches comme les plus lointaines.

La frontière de Brazzaville, de Tananarive, de Dakar, de Saïgon, comme celle de Paris, est également sur le Rhin.

C'est en ayant ainsi le véritable sens de la communauté française que notre pays retrouvera sa grandeur et sa puissance.

# Résolution relative à la Tunisie et au Maroc

Les Etats généraux de la Renaissance française tiennent à affirmer solennellement la solidarité du peuple français à l'égard des peuples tunisien et marocain.

Ils saluent les sacrifices consentis par leurs fils sur les champs de bataille dans la guerre des démocraties contre le fascisme, aux côtés des combattants français.

Ils proclament que ces sacrifices ont créé des droits, non seulement pour les combattants, mais aussi pour leurs peuples.

Si l'union dans le combat pour une même cause a créé de nouveaux liens d'amitié et de fraternité entre le peuple de France et les peuples tunisien et marocain, les Etats généraux constatent cependant, dans tous les pays d'Afrique du Nord, l'existence d'un malaise dont il serait dangereux de méconnaître la gravité.

Ce malaise, ils l'attribuent à la faillite des méthodes que le protectorat persiste à employer et qui consistent à soutenir les intérêts économiques et sociaux d'une poignée de féodaux autochtones et de prépondérants français sans souci des intérêts des masses populaires.

Les Etats généraux considèrent qu'il est urgent de renoncer à pareils errements et de prendre de toute urgence les mesures utiles pour créer une collaboration effective entre les peuples des protectorats et la métropole, animée de la confiance réciproque, du respect des principes d'égalité et de liberté, si l'on veut faire échec au complot fasciste qui se trame en Afrique du Nord.

La démocratie française ne peut se refuser à satisfaire les aspirations légitimes éveillées chez les peuples d'Afrique pour la victoire.

Ayant conscience de la nécessité de procéder à l'examen des conditions particulières à chacun des territoires d'outre-mer et d'adapter les réformes politiques à venir à la situation qui leur est propre, les Etats généraux jugent indispensables d'examiner les problèmes spéciaux aux protectorats de la Tunisie et du Maroc.

Ils affirment donc la nécessité de prendre de toute urgence les mesures suivantes, inspirées du programme du C.N.R. :

**1°- Lutte contre les formes du fascisme :**

par une épuration des fonctionnaires vichyssois et par celle de tous éléments suspects d'hostilité à l'idéal démocratique ;

par une épuration sévère de la presse ;

par la suppression de la censure préalable ;

par le châtement des collaborateurs et des traîtres, dont les biens doivent être immédiatement confisqués ;

par la suppression de toutes les entraves mises à l'exercice de la liberté.

**2°- Lutte contre les formes de féodalisme :**

par la suppression du régime caïdal et la révision des attributions des contrôleurs civils afin d'éviter l'exploitation systématique des éléments les plus déshérités de la population déjà asservie par le jeu de multiples institutions médiévales telles que le « Khannessat », etc.

**3°- Démocratisation de la Tunisie et du Maroc par l'institution de municipalités élues :**

par la création d'une assemblée issue du suffrage universel égal et direct, souverain en matière budgétaire et ayant de larges pouvoirs en matière législative ;

par l'ascension des Tunisiens et des Marocains à toutes les fonctions publiques, dans des conditions d'égalité absolue avec les Français.

**4°- Par le développement en Tunisie et au Maroc d'une presse libre** et la parution de journaux démocratiques en langue arabe, systématiquement interdits jusqu'à ce jour.

Les Etats généraux, considérant que ces réformes politiques doivent s'accompagner de mesures économiques et sociales, non moins urgentes, comportant en particulier :

- 1° - L'exploitation rationnelle des richesses naturelles et l'industrialisation de la Tunisie et du Maroc ;  
le développement de l'artisanat et du paysannat ;  
la liquidation des trusts et la nationalisation du crédit, des industries énergétiques, des transports et des mines ;
- 2° - La revalorisation et l'égalité des salaires, sans distinction de nationalité ;  
l'extension à la Tunisie et au Maroc de la législation sociale métropolitaine, sans en exclure les travailleurs de la terre ;
- 3° - la reconnaissance aux travailleurs autochtones du Maroc du droit syndical, qui leur est encore actuellement contesté ;
- 4° - l'amélioration du ravitaillement ;
- 5° - l'extension rapide de l'enseignement aux Tunisiens et aux Marocains et le développement de l'hygiène inséparable d'une politique audacieuse.

Les Etats généraux de la Renaissance française affirment que ces mesures s'avèrent inefficaces si elles ne s'inspirent d'une politique nettement déterminée, qui implique le choix entre les méthodes d'exploitation et de contraintes colonialistes, inspirées par les féodaux et les trusts, et celles qui, respectueuses de la personne humaine, sont seules susceptibles de consolider les liens qui unissent les peuples de Tunisie et du Maroc au peuple de France, dans l'égalité, la liberté et la fraternité.



**Résolutions**  
**relatives à la Renaissance**  
**sociale et culturelle**  
**de la France**

# Résolution relative au Progrès social dans le Régime du Travail

Un pays n'est grand que par le travail de son peuple. Tous les citoyens doivent donc concourir à la grandeur du pays, ce qui implique l'obligation au travail pour chacun dans la mesure de ses moyens.

En retour, la Nation doit assurer à tous les citoyens : le droit à la vie, à la culture, aux loisirs, au repos et instaurer l'égalité économique et sociale.

Ces principes s'appliquent non seulement à la France métropolitaine, mais à toutes les populations de la France d'outre-mer.

**Salaires.** – La rémunération du travail doit assurer à chaque travailleur la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine.

Dans l'immédiat, les Etats généraux demandent l'adoption par les pouvoirs publics des dispositions proposées par les organisations syndicales, mais ils considèrent que ces mesures seraient inopérantes sans une stabilité du coût de la vie.

L'égalité économique implique le principe : à travail égal, salaire égal, sans distinction d'âge et de sexe, et la revalorisation des salaires spécifiquement féminins.

La maternité étant une fonction sociale, la femme au foyer doit être considérée comme une travailleuse et rétribuée comme telle, avec les avantages qui en découlent.

Mais, parallèlement, doivent être organisés des pouponnières, crèches, jardins d'enfants et services sociaux de l'enfance, qui permettraient à la mère de pouvoir se libérer des servitudes familiales, acquérir la culture et exercer les professions qui répondent à ses aspirations.

L'exploitation des travailleurs à domicile est contraire au principe de l'égalité économique et dans l'immédiat, pour éviter cet abus, les tarifs payés à cette catégorie de travailleurs doivent être supérieurs à ceux pratiqués en atelier.

Une économie rationnelle implique la disparition de bénéfices. Les plus-values doivent faire retour au bien commun, qui servira à l'amélioration de l'équipement national, à l'abaissement des prix, aux œuvres sociales, contribuant ainsi à la prospérité générale.

**Impôts.** – Les Etats généraux de la Renaissance française demandent une refonte de l'assiette de l'impôt ; l'impôt cédulaire se cumule avec l'impôt sur le revenu et frappe doublement ceux qui travaillent ; les impôts indirects atteignent le plus lourdement les consommateurs, donc les familles nombreuses.

**Durée du travail.** – Les Etats généraux de la Renaissance française proclament, dans l'immédiat, leur attachement à la semaine de 40 heures. Toutefois, dans la situation actuelle, ils font confiance à la classe ouvrière pour qu'elle ne ménage aucun effort en vue d'assurer la reconstruction du pays dans le plus bref délai.

Pendant cette période, afin d'éviter que des profits soient réalisés à l'occasion de l'effort fourni par les travailleurs, les heures supplémentaires, à partir de la 41<sup>ème</sup> heure, doivent être majorées suivant les conventions collectives de travail en vigueur depuis 1936. dans l'avenir, ils estiment que l'on doit

tendre vers la diminution progressive de la durée du travail, en fonction des progrès techniques et des nécessités nationales. Cet abaissement de la durée du travail doit s'appliquer par priorité aux professions qui effectuent un travail pénible ou insalubre (mineurs, etc.) ; l'âge de la retraite doit être abaissé au maximum pour ces mêmes catégories de travailleurs.

Une société bien organisée doit tendre à la suppression du chômage. Pour cela, elle développera les procédés de rééducation professionnelle ; elle doit ouvrir des travaux d'utilité publique ou travaux communaux, pour absorber la main-d'œuvre sans travail ; elle doit offrir aux ouvriers des emplois dans la région où leur main-d'œuvre fait défaut.

Le chômage accidentel doit être couvert par le service de la sécurité sociale, qui doit s'occuper des risques dont peuvent être atteints les travailleurs.

**Droit syndical.** – Dans l'immédiat, le droit syndical doit être clairement défini et doit être étendu à toutes les catégories de travailleurs, fonctionnaires inclus.

Les militants syndicaux doivent être à même de pouvoir remplir leur mandat et être protégés contre toute brimade, par des mesures pénales énergiques contre les employeurs qui portent atteinte à l'exercice de leurs droits.

**Conventions collectives.** – L'établissement des conventions collectives doit être étendu à toutes les catégories de travailleurs et le respect rendu obligatoire par des sanctions sévères contre les employeurs défaillants.

Les travailleurs immigrés jouiront des mêmes droits et seront soumis aux mêmes devoirs que les travailleurs français.

**Délégués d'entreprise.** – Le rétablissement des délégués d'entreprises est réclamé, ainsi que l'extension de leurs pouvoirs et la sécurité de leur emploi.

**Comités d'entreprises.** – Les Etats généraux de la Renaissance française regrettent vivement que les suggestions formulées par l'Assemblée consultative n'aient pas été retenues et que l'ordonnance fixant les prérogatives de ces comités soient plus limitatives que le projet initial du gouvernement.

En ce qui concerne le mandat des délégués, celui-ci doit être résiliable par l'organisation qui l'a présenté et il est réclamé l'institution de comités d'entreprises dans tous les établissements occupant au moins 50 ouvriers, l'âge d'éligibilité étant ramené de 25 à 21 ans et l'élection ayant lieu à la majorité relative, au premier tour, le second scrutin n'intervenant que si le nombre des votants est inférieur à la moitié des électeurs.

L'ensemble des cahiers demande que les attributions des comités d'entreprises soient étendues, que toutes les possibilités d'investigation et de contrôle financier soient mises à la disposition du comité, quels que soient le mode d'exploitation et le nombre des ouvriers, que le comité soit habilité pour l'établissement du prix de revient et l'utilisation des bénéfices.

**Embauchage et débauchage.** – L'unanimité des cahiers demande que le contrôle de l'embauchage et du débauchage soit exercé par des commissions comprenant les représentants des organisations syndicales patronales et ouvrières, sous l'autorité de l'inspection du travail.

**Conseil des Prud'hommes.** – Les Etats généraux de la Renaissance française réclament l'épuration totale des conseillers prud'hommes ayant participé à l'application de la charte du travail ou ayant prêté serment de fidélité à l'usurpateur Pétain.

Ils réclament l'élargissement des conseils des prud'hommes dans tous les cantons, afin que les différends entre patrons et ouvriers ne soient en aucun cas portés devant la justice de paix et que ces conseils comprennent deux sections : l'une pour le commerce et l'industrie et l'autre pour l'agriculture.

Il est demandé que les différends portés devant cette juridiction fassent l'objet d'une procédure accélérée.

**Inspection du travail.** – Les Etats généraux de la Renaissance française constatent l'insuffisance du corps de l'inspection du travail, réclament son renforcement par la désignation de délégués ouvriers ayant titre d'inspecteur adjoint et des pouvoirs identiques à ceux de l'inspecteur du travail.

**Congés payés.** – L'augmentation de la durée des congés payés est vivement souhaitée, dans le but d'atteindre l'égalité entre toutes les catégories de travailleurs

Les travailleurs doivent normalement recevoir, pour leur période de congé, le salaire qu'ils auraient effectivement perçu s'ils avaient travaillé pendant ladite période, sans que celui-ci soit inférieur à 40 heures de salaire par semaine.

Des facilités de transport et réductions de prix sont réclamées pour tous les travailleurs en congé et leur famille ; il est demandé que soient renforcés les moyens d'action des organisations du tourisme populaire contrôlées par des organisations syndicales, pour permettre d'orienter des travailleurs en congé vers des centres où ils auront la possibilité de prendre, avec leur famille, de véritables vacances.

Pour réaliser cette renaissance sociale, dans notre pays, il importe qu'à côté du pouvoir politique soit établi un Conseil national économique comprenant une large représentation des organisations syndicales de travailleurs, ayant les pouvoirs les plus étendus et chargées de la préparation et de la mise au point de toute la législation économique et sociale.

Les Etats généraux de la Renaissance française réclament une représentation plus large des organisations ouvrières dans le Bureau International du Travail et une représentation effective dans les organismes traitant du problème de la paix et des rapports entre les peuples.

# Résolution relative à la Sécurité familiale et à la Sécurité sociale.

Les Etats généraux passionnément attachés à la Renaissance française, affirment qu'il ne saurait y avoir de véritable renaissance du pays que si l'on s'attache à créer un climat favorable de compréhension et de confiance vis à vis des travailleurs, si l'on rend à ceux-ci le sentiment qu'il sera tenu compte de leurs besoins dans tous les domaines, en particulier que tout sera mis en œuvre pour construire une société juste et harmonieuse où le travailleur rassuré sur l'avenir pourra consacrer toute sa force et son intelligence à l'accomplissement de sa tâche quotidienne.

Les Etats généraux, conscients de la crise très grave pour l'avenir de la France que risque de créer la dénatalité demandent qu'il soit envisagée très sérieusement une politique démographique raisonnée et réalisée par tous moyens appropriés :

Aide étendue à la famille ;

Politique prudente d'immigration ;

Politique du logement, qui permettra le libre épanouissement de la famille, avec le confort que la société moderne se doit de mettre à la disposition de tous, en tenant compte de ce que ce ne sont pas les ressources familiales qui doivent conditionner l'importance de l'habitation, mais bien l'importance de la famille.

Préparation de la jeune fille à son rôle de future mère par une éducation à la fois morale et pratique.

Mais ces mesures ne seront efficaces que si, conjointement sont prises toutes dispositions tendant à faire diminuer le taux de la morti-natalité et de la mortalité infantile, faute de quoi la politique démographique resterait sans effet.

L'être humain doit être suivi attentivement au cours des différentes périodes de son existence :

Enfant, il doit être protégé par toutes les mesures de l'hygiène moderne ;

Adolescent, ses premiers pas dans la vie doivent être guidés et facilités ;

Adulte, il doit avoir la certitude que son existence ne sera pas bouleversée par la maladie, le chômage, etc.

Vieillard, il a droit au repos et à la dignité, couronnement d'une existence laborieuse.

Un tel programme ne peut être valablement mis en œuvre que s'il est coordonné par une autorité directrice qui assure la liaison avec les différents départements ministériels intéressés : travail, santé, justice etc. et que s'il est contrôlé par une action sociale vigilante assurée par des assistantes sociales préparées à un rôle de conseillères techniques.

La tâche importante de ces assistantes qui exige d'elles un dévouement constant impose la nécessité de démocratiser leur recrutement, de façon à permettre l'accès de cette activité aux jeunes filles les plus aptes à remplir cette fonction.

Les Etats généraux se rendent compte de l'importance financière de ce problème ; mais ils estiment qu'une question financière ne doit pas retarder la mise en œuvre des mesures propres à assurer le salut de la France et qu'il appartient au pays de faire l'effort nécessaire.

## Sécurité familiale

La sécurité familiale doit être envisagée sous le double point de vue de la protection prénatale et de la protection de l'enfance.

La protection prénatale doit être assurée par :

L'examen prénuptial effectif ;

La déclaration de grossesse précoce et obligatoire, suivie d'examens médicaux complets ;  
 Les consultations prénatales ;  
 Le prêt au mariage suffisant pour permettre l'installation du jeune ménage, et amortissable à chaque naissance pour s'éteindre complètement à la quatrième naissance ;  
 Le congé des femmes enceintes huit semaines avant l'accouchement, avec salaire complet ;  
 L'octroi d'une allocation suffisante, remise au début des huit semaines de congé pour assurer la couverture des frais occasionnés par la naissance prévue (layette, berceau, etc.) ;  
 La couverture intégrale des frais d'accouchements, en encourageant les accouchements en maternité par la modernisation de ces établissements ;  
 La création de centre d'accueil à l'usage des enfants, en élargissant les modalités d'accès et les heures d'ouverture de ces centres.  
 La période post-natale doit comprendre :  
     Le repos de la mère huit semaines après l'accouchement ;  
     La surveillance du nourrisson jusqu'à la scolarité, l'enfant devant être ensuite surveillé par l'inspection médicale scolaire, transformée et renforcée  
 L'institution du carnet de santé ;  
 Le développement des œuvres de l'enfance :  
     Gouttes de lait ;  
     Crèches ;  
     Consultation de nourrissons ;  
     Pouponnières ;  
     Jardins d'enfants ;  
 La création d'un service de l'enfance ayant la charge effective de la surveillance médico-sociale.

Les Etats généraux insistent vivement pour qu'une solution humaine soit apportée au problème des enfants irréguliers, que soit rendue obligatoire la recherche de la paternité avec sanctions contre ceux qui se dérobent, que soit organisée la prévention des abandons, que soit développée l'adoption.

De même, ils attirent l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'une réforme profonde des mesures en vigueur concernant l'enfance en danger moral et l'enfance délinquante.

Ils préconisent la réforme de l'Assistance publique et l'adoption d'une « charte de l'enfance » codifiant toutes les mesures préconisées et la création de la « Maison départementale de l'enfance », chargée de recueillir ou de surveiller les enfants d'un même département, en tenant compte de la nécessité absolue d'éviter les promiscuités dangereuses. Ces maisons départementales devraient comprendre un corps d'inspectrices, les femmes étant mieux à même de comprendre les problèmes de l'enfance.

Mais pour que ces mesures conservent toute leur valeur morale, il est indispensable que la surveillance des enfants ne soit confiée qu'à des éducatrices éprouvées et qu'il soit en conséquence procédé à l'épuration des différents groupements sociaux notamment la Croix-Rouge et l'Entraide française.

### **Sécurité sociale**

Les Etats généraux se déclarent convaincus de la nécessité d'un système de sécurité social englobant tous les risques qui menacent la stabilité familiale et ils proposent que la gestion en soit confiée aux assurés sociaux eux-mêmes.

Ils demandent :

- 1°- Que le bénéfice de la sécurité sociale soit étendu à l'ensemble des travailleurs de l'industrie et de l'agriculture, aux fonctionnaires, ainsi qu'aux artisans et petits commerçants quel que soit le montant du salaire ou du revenu ;
- 2°- Qu'elle couvre tous les risques, maladie (y compris les soins et la prothèse dentaire), accidents (y compris ceux du travail), maternité, invalidité (sans limite de durée) et le cas échéant, chômage ;
- 3°- Qu'elle assure une vieillesse décente à tous les travailleurs ;
- 4°- Qu'elle gère le service des allocations familiales ;
- 5° - L'établissement d'une assurance nationale unique ayant une direction unifiée avec décentralisation sur la base du département et de la commune ;

6° - La simplification des formalités administratives (une seule cotisation, une seule carte), à étudier en accord avec les syndicats des agents des Assurances sociales, dont les droits acquis doivent être maintenus ;

7° - La suppression de l'avance des honoraires médicaux et pharmaceutiques selon des modalités à étudier en accord avec le corps médical ;

8° - Que dans le cadre de cette assurance nationale et en fonction de la réorganisation hospitalière, soit maintenu le principe :

- du libre choix des médecins,
- de la liberté de thérapeutique,
- du secret médical,
- de l'entente directe contrôlée (tarif opposable) ;

9° - Que soit institué un régime particulier d'honoraires pour les consultations de spécialistes ;

10° - Que soient unifiés les régimes d'assurances des départements recouverts d'Alsace et de Lorraine ;

11° - Que le régime de la sécurité sociale soit étendu aux provinces d'outre-mer .

les Etats généraux appellent également l'attention sur quelques points particuliers de la sécurité sociale :

**a) Allocations familiales :**

ils demandent que le montant en soit calculé sur le salaire réel ;

que le taux en soit révisable périodiquement ;

que le versement en soit fait à la mère elle-même, dès la première naissance ;

que l'attribution soit subordonnée à une vérification de l'utilisation et à la fréquentation scolaire ;

que le bénéfice en soit maintenu durant toute la période d'études ou tant que la charge est effective en cas d'infirmité ;

que soit donné à la mère élevant ses enfants une allocation de salaire unique qui assure véritablement l'égalité du niveau de vie dans toutes les familles ;

**b) Assurance maladie :**

Ils demandent :

que soit assuré le paiement des indemnités journalières dès le début de la maladie ;

que soit supprimé le ticket modérateur, en particulier pour les interventions chirurgicales ;

**c) Assurance maternité :**

Ils demandent :

Que les frais causés par la maternité soient couverts intégralement ;

**d) Assurances invalidité :**

Ils demandent :

Que la couverture du risque soit effective, que les pensions allouées soient convenables et assurent l'existence de l'invalidité ;

Que les pensions soient calculées en fonction du pourcentage réel d'invalidité en excluant les causes provenant d'un autre régime (pensions militaires ou par accidents du travail) ;

Que soit envisagée la rééducation et la réadaptation de l'invalidité avec maintien de la pension jusqu'à ce que l'intéressé ait recouvré une capacité normale de travail ;

**e) Assurance décès :**

Ils demandent :

Une allocation suffisante pour parer aux frais d'obsèques (à verser à la personne ayant fait le débours) et assurer la sauvegarde du foyer ;

Des pensions aux orphelins suffisantes pour permettre d'élever les enfants ;

**f) Assurance vieillesse :**

Ils demandent :

Que la pension soit attribuée à 60 ans et que le délai soit fixé à 55 ans dans les professions insalubres ainsi que pour les femmes ;

Que le montant en soit géré par le système de la répartition et fixé en fonction du salaire moyen réel national ;

Que soit effectuée la réversibilité de la retraite sur la tête de la veuve non assurée ;

Que soit interdit le cumul de la retraite avec tout travail salarié, dès que les circonstances économiques le permettront ;

**g) Retraite aux vieux travailleurs**

Ils demandent :

Que le bénéfice en soit étendu aux artisans, petits commerçants, métayers, fermiers et dans certains cas aux petits propriétaires ruraux ;  
Que le montant de la retraite soit fixé en fonction du salaire réel moyen national ;  
Que soit effectuée la réversibilité de la retraite sur la tête de la veuve ;  
Que le bénéfice de la retraite soit étendu aux mères auxquelles les charges de famille n'ont pas permis de travailler ;  
Qu'il ne soit plus tenu compte de la nécessité de l'inscription aux Assurances sociales dans la période de référence.



# Conclusions du rapport relatif à l'Hygiène et la Santé

Les Etats généraux de la Renaissance française, constatant que la France est le pays où le pourcentage des décès par la **tuberculose** est le plus élevé, soulignent que la condition primordiale d'efficacité dans l'amélioration du standard de vie des travailleurs, par une politique du logement et de lutte contre le taudis urbain et rural, par une politique de sécurité sociale et d'entraide. A cette politique préventive doivent être jointes des mesures indispensables, en particulier :

- La déclaration obligatoire de la tuberculose ;
- La soustraction obligatoire, au milieu familial, du tuberculeux contagieux ;
- La construction de preventoria permettant la soustraction obligatoire des enfants à la contagion familiale.

Une des conditions primordiales de la lutte contre la tuberculose est l'organisation d'un système de dépistage portant sur toute la population française ;

- Par l'examen périodique, au moins annuel, obligatoire et gratuit, de chaque citoyen ;
- Par un examen particulier trimestriel de toute l'enfance, avec cuti-réactions, examens radioscopiques de tous et radiographiques de tous les suspects ;
- Par un examen particulier de l'adolescence (sociétés sportives, apprentis, étudiants).

Pour cela, il est indispensable de créer des dispensaires, au moins à l'échelon cantonal, avec appareils de radioscopie fixes ou mobiles, l'examen étant effectué par des médecins, avec le concours d'assistantes sociales.

Pour le traitement de la tuberculose, il est demandé que celui-ci soit gratuit et obligatoire et ne puisse être effectué que dans des établissements spécialisés.

L'édification de nouveaux sanatoria s'impose. En l'absence de construction immédiate, il y aurait lieu de nationaliser tous les établissements de cure privés et de réquisitionner les locaux de stations climatiques pouvant être affectés à la cure tuberculeuse.

La prophylaxie de la **syphilis** et de la **blennorrhagie** pose le problème de la prostitution.

La solution indispensable est la suppression de la prostitution officielle, à la condition que toutes mesures soient prises pour la répression impitoyable de la prostitution clandestine, en particulier grâce à une police féminine spécialisée et à des sanctions graves.

La déclaration des maladies vénériennes doit être obligatoire ; le traitement doit être obligatoire et gratuit, il devra être effectué dans des dispensaires anti-vénériens, cantonaux, qui auront aussi un rôle de dépistage.

Il est indispensable de créer des centres de fabrication de pénicilline, organisés par l'Etat, fonctionnant sous son contrôle et délivrant gratuitement le précieux médicament.

La lutte contre l'**alcoolisme** doit être impitoyable et, ici aussi, les intérêts particuliers doivent être subordonnés à l'intérêt général.

Il est demandé :

- Le monopole des fabrications de l'alcool par l'Etat, sans aucune dérogation ;
- La limitation du nombre des débits de boisson, avec application rigide des lois existantes ;
- L'interdiction de la vente des alcools pernicieux ;

L'interdiction des apéritifs au dessus de 16° et des spiritueux au-dessus de 25° ;  
La persistance des jours sans alcool ;  
L'ouverture dans les usines de bars avec boissons hygiéniques non alcoolisées ;  
L'ouverture de bars modernes, sans boissons alcoolisées ;  
Dans les communes rurales, la création de salles municipale permettant de tenir des réunions ailleurs que dans les débits de boissons ;  
La mise en œuvre de mesure favorisant la fabrication de jus de fruits et de boissons hygiéniques non alcoolisées.

Il est demandé enfin que l'ivrognerie constitue un délit sévèrement réprimé et que, en particulier, le droit de vote soit retiré aux récidivistes.

En ce qui concerne l'**hygiène générale**, il est demandé :

L'institution d'un livret de santé obligatoire, dès la naissance de l'enfant ;  
L'inspection médicale sérieuse, périodique, obligatoire et gratuite, de l'enfance, de l'adolescence et de tous les adultes ;  
La création d'un corps important et spécialisé d'assistantes sociales et, en particulier, d'assistances rurales, à raison d'une au moins par canton ou par groupement de 5.000 habitants ;  
La visite prénuptiale avec communication obligatoire de livrets de santé ;  
La répression très sévère de l'avortement illégal ;  
La lutte contre la stérilité, par la création de centres spéciaux de traitements ;  
L'organisation d'un fichier sanitaire des immeubles.

Pour ce qui est de **la réforme de la médecine**, les Etats généraux de la Renaissance française constatent que les conditions actuelles de l'exercice de la médecine et la sauvegarde de la santé publique exigent une réforme profonde de la profession médicale pour le maintien dans le monde du renom de la médecine française, pour l'avenir de la race et l'intérêt supérieur du pays ;

Décident de provoquer, par l'intermédiaire des comités médicaux départementaux de la Résistance, la mise à l'étude immédiate par les médecins, en collaboration avec tels représentants qualifiés des diverses classes sociales, notamment des syndicats, d'un projet de réorganisation de la médecine française ;

Invitent les pouvoirs publics à élaborer un plan national d'équipement sanitaire, tenant compte de la densité de la population et laissant la plus large autonomie d'exécution aux départements et aux communes, dans le cadre du plan national ;

Préconisent l'absorption, par les services publics de toutes les organisations hospitalières privées et l'adoption de la formule de l'hôpital toutes classes.

En ce qui concerne le **réforme de la pharmacie**, il est notamment demandé la création d'une coopérative de production, englobant les laboratoires les plus importants, création qui constituerait un acheminement vers l'unification et la nationalisation de toutes les industries pharmaceutiques, qui deviendraient ainsi une industrie prioritaire, ne permettant pas la réalisation de bénéfices scandaleux prélevés sur la misère et la maladie.

# **Conclusions du rapport sur l'entraide aux Déportés et Internés politiques, aux Prisonniers de guerre et aux Déportés du Travail.**

Le plus douloureux héritage laissé à la France par la guerre 1939-1940 et par l'occupation est la liquidation des problèmes posés par la condition actuelle de P.G., D.P., I.P. et D.T., à leur retour dans leur pays, et par la condition des familles de disparus.

Les rapatriés et leur famille, les veuve et les orphelins de ceux qui ne reviendront pas, lassés d'être considérés par les pouvoirs publics comme des mendiants, demandent qu'il soit fait état de leurs droits absolus.

Les questions qui se posent sont nombreuses. Elles ont toutes été traitées en détail dans les rapports de la Commission du progrès social. La désignation des ayants droit, l'accueil, l'aide médicale immédiate et prolongée, l'aménagement des centres hospitaliers et des centres de repos, la révision et l'extension des pensions, le reclassement, les problèmes de l'absence, celui des veuves et des ayants droit, les problèmes juridiques entièrement nouveaux et, enfin, le financement des mesures préconisées ont fait l'objet de chapitres spéciaux. De ces chapitres, il se dégage une considération essentielle : c'est qu'à des cas exceptionnels il faut savoir apporter des solutions exceptionnelles et les principales questions peuvent se résumer en trois points :

1° - la liquidation rapide des problèmes posés par la déportation, en établissant des statuts qui définissent les bénéficiaires et règlent de façon satisfaisantes les droits absolus des rapatriés. Cela pour permettre à ceux qui sont en bonne santé de reprendre leur place dans l'économie nationale et à ceux qui sont malades de guérir complètement, sans que leur famille ait à souffrir de leur incapacité provisoire ou permanente.

2° - les Etats généraux, s'inquiétant du grave problème posé par le non-retour de centaines de milliers de déportés et par la situation entièrement nouvelle ainsi créée, demandent que pour l'absence une législation souple, simple et rapide soit immédiatement élaborée et appliquée. Seule, elle pourra sauver de la misère et de la faillite les familles de ceux qui ont sacrifié leur vie à la France et éviter que la prolongation de faits déplorable soit un obstacle à la reprise de la vie économique.

3° - (page 35)